



Trophée « Guy AVARO »

Règlement

Ligue Languedoc-Roussillon de badminton

Entrée en vigueur : 15 fév. 2015

Validité : permanente

Secteur : C° JEUNES

Nombre de pages : 1

Article 1-

Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD. Seuls sont acceptés les joueurs licenciés FFBaD.

Article 2-

Toute participation au tournoi implique l'acceptation de tous les articles de ce règlement, ainsi que règlement spécifique du Trophée "GUY AVARO".

Article 3-

Mode de compétition en 2 sets gagnants de 21 points en tie-break.

Article 4-

Tout joueur devra présenter le jour du tournoi une licence en règle.

Article 5-

Règlement spécifique du Trophée "GUY AVARO". Challenge Club.

Article 6-

Peuvent participer au Trophée, l'ensemble des joueurs et clubs inscrits au Tournoi.

Article 7-

A l'issue du tournoi, seront comptabilisés les points acquis par chaque joueur et cela donnera un total final par club, comme suit :

- Participation 1 joueur = 1 point (multiplié par le nombre de joueurs inscrits par le club)
- Joueur 1er de poule = 2 point
- Joueur 2ème de poule = 1 point
- Joueur 1/4 de finale = 3 points
- Joueur 1/2 finale = 4 points
- Joueur finaliste = 5 points
- Joueur vainqueur = 6 points.

Article 8-

Sera désigné comme vainqueur, le club ayant comptabilisé le plus grand nombre de points à l'issue du Tournoi.

Article 9-

Le Trophée sera acquis pendant un an par le club vainqueur et remis en jeu l'année suivante.

Article 10-

A l'issue de 3 victoires consécutives par le même club celui-ci l'emportera définitivement.